BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

GB.300/12 (Add. & Corr.)
300e session

Conseil d'administration

Genève, novembre 2007

DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration

Addendum et corrigendum

1. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a dit qu'ils ne sont pas satisfaits de la manière dont le Bureau organise la discussion sur les documents concernant le Centre de Turin au sein de la Commission du programme, du budget et de l'administration. Ce sont des documents importants qui méritent toute l'attention de la commission, et les employeurs souhaitent que le Bureau prenne les dispositions nécessaires pour qu'ils puissent être discutés sans qu'aucune pression ne soit exercée sur les membres de la commission ou sur les interprètes. Les employeurs ont également estimé qu'il est souhaitable que le Directeur général assiste à cette discussion ne serait-ce que pour témoigner de l'intérêt qu'il porte aux activités du Centre. En outre, les documents concernant le Centre, notamment le document GB.300/PFA/6/3, ne concernent pas uniquement le Directeur du Centre, et les employeurs auraient souhaité que le Bureau réponde aux questions soulevées.

2. A l'instar du groupe des travailleurs, celui des employeurs avait demandé un suivi concernant l'application des recommandations du groupe de travail, pour la session de novembre 2008. En l'absence de réponse du Bureau sur ce point spécifique, ils ont considéré comme un fait acquis que ce suivi aura lieu à la date proposée.

3. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit qu'il souhaite tout d'abord s'associer aux commentaires préliminaires de M. Barde. Les travailleurs auraient eux aussi souhaité disposer davantage de temps pour discuter des documents concernant le Centre de Turin et, compte tenu du fait que la réponse à certaines de leurs questions ne relevait pas uniquement des compétences du Directeur du Centre, ils auraient également apprécié la présence du Directeur général à la discussion.

I. Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales
(Troisième question à l'ordre du jour)

a) Programme et budget pour 2008-09

b) Autorisation d'accepter des contributions et des dons

4. La commission était saisie de trois documents [1] concernant l'Institut international d'études sociales.

5. M. Blondel, concernant le document GB.300/PFA/3/3, a dit que le point pour décision devrait contenir des détails chiffrés, car la vocation de la Commission du programme, du budget et de l'administration est d'informer au maximum sur les chiffres.

6. Les travailleurs comme les employeurs ont approuvé le point appelant une décision.

7. ***La commission recommande au Conseil d'administration d'entériner le programme et d'approuver le budget de l'Institut international d'études sociales pour 2008-09, tels qu'ils figurent dans le document GB.300/PFA/3/1.***

Rapport du Sous-comité du bâtiment
(Septième question à l'ordre du jour)

8. La commission était saisie d'un document [2] contenant le rapport du Sous-comité du bâtiment.

9. Le représentant du gouvernement du Brésil, M. Paixão Pardo, s'exprimant en qualité de président du Sous-comité du bâtiment, a rappelé que le rapport a été soumis uniquement pour information. Le sous-comité a souligné l'importance qu'il y a à installer des ascenseurs pour personnes handicapées et a aussi prié le Bureau de fournir en mars 2008 au plus tard le montage financier complet qui permettra de financer la rénovation du bâtiment. Les corrections au paragraphe 13 apportées par le gouvernement de la Suisse seront insérées dans la version finale du document GB.300/PFA/7(&Corr.). L'intervenant a aussi évoqué la pertinence des données comparatives fournies dans le document GB.300/PFA/BS/3.

10. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a dit qu'il souhaiterait que les documents soumis aux commissions ou aux sous-comités soient complets et détaillés, car le principe du document court dont les détails sont ensuite introduits oralement par le Bureau est inefficace.

11. L'orateur recommande à tous les membres la lecture du document GB.300/PFA/BS/2 qui présente les options de financement de la rénovation du bâtiment du siège. Les employeurs sont ouverts à toutes ces options même si certaines d'entre elles, comme la vente des

[1] Documents GB.300/PFA/3/1; GB.300/PFA/3/2/(Rev.); GB.300/PFA/3/3.

[2] Document GB.300/PFA/7.

terrains, ne devraient être envisagées qu'en dernier recours. Ils soutiendront les solutions à la fois les plus économiques et les plus efficaces. Ils demandent instamment au Bureau de proposer un budget concret à la session de mars 2008, car le Conseil d'administration n'a que trop tardé à prendre une décision sur cette question. A cet égard, les employeurs rappellent la recommandation du Sous-comité du bâtiment concernant la création d'une réserve pour la rénovation au taux de 1 pour cent par an de la valeur des bâtiments. Enfin, ils ont jugé que le document GB.300/PFA/BS/3 fournit des indications très pertinentes sur le personnel dans les régions, même s'il omet d'indiquer le nombre des postes vacants.

12. M. Ahmed (membre travailleur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) a insisté sur la nécessité d'accélérer les travaux de rénovation, y compris la rénovation des salles III et IV et le remplacement des chaises dans la salle II. Il a averti que ces travaux devront être entrepris sans mettre en danger la sécurité et la santé tant des ouvriers que du personnel. M. Ahmed a mis en garde contre la négociation d'un prêt commercial pour financer la rénovation du bâtiment du siège et a exprimé l'espoir que le Directeur général pourra convaincre le gouvernement de la Suisse d'accorder un moratoire ainsi qu'un prêt à des conditions de faveur, comme d'autres pays hôtes l'ont déjà fait pour l'UNESCO et la FAO. Il a aussi exprimé l'espoir que le Bureau pourra bénéficier d'un financement semblable à la contribution de 1,9 milliard de dollars E.-U. annoncée par les Etats Membres pour rénover le bâtiment de l'ONU. M. Ahmed a également demandé instamment aux pays hôtes de réduire le loyer des locaux du Bureau.

13. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit qu'ils sont satisfaits de la proposition selon laquelle, en mars 2008, le Directeur général présentera une proposition globale. Les travailleurs ne souhaitent pas qu'une opération d'une telle envergure soit lancée sans que des garanties financières soient données sur la possibilité d'achever le projet.

14. Compte tenu de l'attitude peu coopérative des autorités suisses et genevoises, les travailleurs se demandent si Genève tient ou non à garder ce caractère international qui a fait sa renommée, ainsi que tous les avantages économiques qu'il suppose pour la ville et le canton. Il serait bon qu'en mars prochain le Directeur général soit en mesure de faire une proposition cohérente qui ne contiendrait pas que de simples affirmations. Il faut que le dossier avance. Concernant le financement, M. Blondel dit avoir entendu les gouvernements déclarer, d'une part, que le budget ordinaire doit supporter les coûts de la rénovation et, d'autre part, qu'il ne saurait être question d'augmenter le budget ordinaire. Or les travailleurs tiennent absolument à ce que la partie du budget ordinaire qui est allouée au financement des programmes ne soit pas remise en cause, d'abord parce qu'ils ne souhaitent pas que les programmes soient financés uniquement par les fonds extrabudgétaires qui sont une menace pour l'autonomie et l'indépendance de l'Organisation, ensuite parce que l'OIT ne saurait être transformée en un monument, dont les contributeurs ne servent qu'à payer des fonctionnaires, car elle a une mission à remplir. Quoi qu'il en soit, les travailleurs sont conscients du fait qu'il faudra pourtant recourir au budget ordinaire pour financer, du moins en partie, la rénovation. Les travailleurs se sont associés au rapport qui sera présenté au Conseil d'administration.

15. La commission a pris note du document du Bureau.

Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication
(Huitième question à l'ordre du jour)

16. La commission était saisie d'un document[3] contenant le rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication.

17. Le représentant du gouvernement de l'Australie, M. Thom, s'exprimant en sa qualité de président du sous-comité, a précisé que le sous-comité a examiné trois documents: la stratégie actualisée en matière de technologies de l'information, un rapport sur la formation au Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) et un rapport d'actualisation sur le Système de gestion électronique des documents (EDMS). La question principale dont était saisi le sous-comité est celle de la stratégie en matière de technologies de l'information, et le sous-comité a indiqué être satisfait de l'évolution et des améliorations enregistrées dans ce domaine par le Bureau. Plusieurs préoccupations ont été émises en ce qui concerne la stratégie, notamment l'absence de plan de déploiement d'IRIS dans les structures extérieures et les améliorations requises pour ce qui est de l'information relative aux coûts. Le sous-comité a approuvé le point appelant une décision proposé dans le document GB.300/PFA/ICTS/1, tel que modifié par l'ajout de la formule: «à la lumière de la discussion au sous-comité» à la fin de l'énoncé. Eu égard aux importantes actions à venir, comme le déploiement d'IRIS dans les structures extérieures, les membres du sous-comité ont demandé au Bureau d'organiser une réunion d'information informelle à ce sujet au cours de la session du Conseil d'administration de mars 2008.

18. M. Finlay (membre employeur et vice-président du sous-comité) a fait observer que le rapport soumis au sous-comité a fourni une analyse réaliste et permis de mieux comprendre les défis que doit relever le Bureau de l'informatique et des communications (ITCOM). Il a souhaité saluer ITCOM pour son ouverture et sa fervente volonté d'apprendre, ainsi que pour la démonstration, faite deux jours auparavant, du nouveau site Web consacré au Conseil d'administration.

19. M. Nakajima (membre travailleur et vice-président du sous-comité) a demandé au Bureau de fournir davantage d'informations afin d'améliorer la transparence, notamment en ce qui concerne les coûts et dépenses relatifs à la stratégie et à la gestion informatiques, mises à jour comprises. Il a regretté que le Bureau n'ait pas répondu avec suffisamment de précision et de clarté à ces demandes. Si le Bureau ne fournit pas prochainement les données relatives à la décomposition des coûts afférents à cette activité, le sous-comité ne sera pas en mesure de remplir les obligations qui lui incombent en vertu de son mandat.

20. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a rappelé que ce sont eux qui, à la faveur d'un excédent budgétaire, avaient proposé de répondre aux besoins créés par l'évolution des communications et de l'informatique. L'orateur a estimé que le document est très informatif, mais il a déploré l'absence notoire de chiffres. Or les chiffres sont nécessaires, notamment pour pouvoir faire des prévisions et éviter à l'avenir des situations comme celle dans laquelle se trouve le Bureau, face aux nécessités de rénovation du bâtiment du siège. En outre, le matériel informatique devient vite obsolète, et il conviendrait de créer un fonds de réserve qui serait alimenté lors de chaque exercice budgétaire. Enfin, M. Blondel a appuyé la demande des deux groupes concernant la tenue d'une réunion informelle sur ce thème en mars 2008.

21. La commission a pris note du document du Bureau.

[3] Document GB.300/PFA/8.

Programme et budget pour 2008-09: Réserve pour les réunions techniques

Dispositions financières concernant la 18e Conférence internationale des statistiques du Travail
(Dixième question à l'ordre du jour)

22. La commission était saisie d'un document [4] relatif aux dispositions financières concernant la 18e Conférence internationale des statisticiens du travail.

23. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a souhaité que le représentant du Directeur général explique pourquoi la commission doit être saisie à nouveau de la question après la première délibération faite en la matière et il a demandé confirmation que la diminution des fonds disponibles dans la réserve ne remettrait pas en cause l'organisation des deux autres réunions approuvées par la commission, à savoir celle proposée par ACTRAV et celle proposée par ACT/EMP.

24. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué qu'au cours des débats de la semaine précédente il a été proposé que la Conférence internationale des statisticiens du travail soit financée par la réserve pour les réunions techniques. Il était alors proposé que six travailleurs et employeurs participent à cette conférence. Une autre proposition vient d'être soumise tendant à porter ce nombre à dix, ce qui entraînera une hausse des coûts de 68 900 dollars E.-U. L'orateur a expliqué que les trois réunions recommandées par la commission pourront être financées mais qu'il s'ensuivra une diminution du montant disponible dans la réserve pour financer d'autres réunions qui pourraient être sélectionnées lors de la session de mars du Conseil d'administration. Cette proposition ayant des incidences financières elle doit être soumise à la commission.

25. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit qu'il comprend maintenant que la partie proposée par ACT/EMP et celle proposée par ACTRAV, qui étaient de 250 000 dollars chacune, ne sont pas remises en cause. Il faudra simplement s'efforcer de trouver de nouveaux fonds pour mener à bien les activités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision.

26. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a dit qu'ils n'ont pas de difficulté et qu'ils appuient le point pour décision.

27. La représentante du gouvernement du Canada a demandé si l'augmentation du nombre des participants concerne la Conférence ou la réunion préparatoire d'experts.

28. Le Trésorier et contrôleur des finances a précisé qu'il s'agissait de la Conférence.

29. ***Ayant pris note de la composition modifiée de la CIST et de son incidence financière sur la réserve pour les réunions techniques, la commission confirme la recommandation faite antérieurement au Conseil d'administration en ce qui concerne la dixième question à l'ordre du jour.***

[4] Document GB.300/PFA/10/1.

II. Corrections

Les corrections suivantes sont apportées aux rapports.

Premier rapport: Questions financières

Paragraphe 88: Ajouter à la fin de la dernière phrase: «et il faudra refléter les normes, le dialogue social et le tripartisme ou d'autres éléments clés du mandat de l'OIT.»

Paragraphe 95: Ajouter à la fin du paragraphe: «et a demandé que le Conseil d'administration soit tenu informé des informations pertinentes sur ce point.»

Paragraphe 97: Supprimer «se justifier que si le rapport biennal est plus détaillé» et remplacer par «y être apportées que si un rapport biennal plus détaillé le justifie.»

Paragraphe 103: Supprimer «s'exprimant au nom du GRULAC».

Paragraphe 125: Insérer la phrase suivante à la fin du paragraphe: «Ils reconnaissent le caractère indispensable du partage des connaissances en matière de technologie de l'information et qu'à cet égard la stratégie fondée sur le partage des connaissances devrait être le moteur de la technologie et non l'inverse.»

Paragraphe 153: Insérer dans ce paragraphe la décision figurant au paragraphe n° 29 ci-dessus.

Deuxième rapport: Questions de personnel

Paragraphe 13: Dans la dernière phrase du paragraphe, insérer les termes «sous forme écrite avant la fin de la session du Conseil d'administration» entre les mots «obtention» et «de».

Paragraphe 17: Remplacer la quatrième phrase jusqu'à la fin du paragraphe par le texte suivant: «Il convient de ne pas perdre de vue que les ressources doivent être allouées de manière appropriée. En ce qui concerne la sécurité du personnel, le document ne traite que deux aspects: la sécurité ou la protection personnelle en cas d'accidents survenant lors de déplacements officiels ou provoqués par un délit et la sécurité au travail face à des accidents professionnels. Il manque à son avis un troisième aspect relatif à la sécurité ou la stabilité dans le poste de travail qui, étant donné la réforme en cours des Nations Unies, devrait être envisagé afin d'éviter les craintes et les incertitudes. Le personnel est véritablement l'expression de ce que l'Organisation met en pratique et, de ce fait, il mérite une attention supplémentaire. L'orateur a indiqué que son gouvernement apportera un soutien indéfectible.»

Paragraphe 29: A la quatrième ligne, après «dans le cas contraire», remplacer le reste de la phrase par le membre de la phrase suivante: «il a proposé de reporter à l'an prochain la décision sur cette question.»

Insérer avant le paragraphe 36 un nouveau paragraphe libellé comme suit: «La commission était saisie d'un document [*avec la note de bas de page suivante: GB.300/PFA/9/3*] sur la reconnaissance de la compétence du Tribunal par le Centre Sud.»

Le paragraphe suivant (anciennement paragraphe 36) devra se lire comme suit: «Les groupes des employeurs et des travailleurs se sont ralliés au point pour décision. Le groupe des travailleurs a noté l'importance que le Centre Sud a pour des pays du Sud.»

Genève, le 14 novembre 2007.

Points appelant une décision: paragraphe 7;
paragraphe 29.